La basse Ashuapmushuan
55 $ par perche

Des fosses productives au pied de chutes spectaculaires, à deux pas de Saint-Félicien.

- Pêche à gué dans 2 fosses réputées: la Chute à Michel et la Grande chute à l'Ours.
- 260 perches du 4 juillet au 6 septembre, à raison de 4 perches/jour.
- Chaque pêcheur adulte peut être accompagné de 1 enfant de moins de 18 ans sans frais pêchant sur la perche et les limites de capture et de prise du pêcheur.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pêcheurs	72	89	92	148	75	125
Captures	37	51	37	15	25	30
Capture/pêcheur	0,51	0,57	0,40	0,10	0,33	0,24
Taux de succès (%)	36	37	29	9	21	21
Récolte[1]	32	32	34	14	25	30
Poids moyen (kg)	1,6	1,5	1,6	1,4	1,3	1,7

[1] Limite de prise : deux ouananiches en 2008 à 2011 et 2017; remise à l'eau de toutes les captures décrétée en cours de saison en 2012 et 2013; réduite à une ouananiche en cours de saison en 2014 à 2016; trois ouananiches en 2018 à 2020, sauf dans la Métabetchouane (une à compter de 2019).

PÊCHE À LA OUANANICHE À LA MOUCHE

DANS LA BASSE RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN

MODALITÉS DE PÊCHE – Pêche à la mouche exclusivement au moyen d'une seule mouche à la fois, non lestée, non appâtée et garnie d'au plus trois hameçons. Chaque pêcheur adulte peut être accompagné d'un enfant de moins de 18 ans sans frais, **mais ce dernier pêche sur la perche et sur les limites de capture et de prise du pêcheur.** Autrement dit, jamais plus de deux perches en action à la fois.

LIMITE DE PRISE ET REMISES À L'EAU – Le nombre total de captures autorisé et la *limite de prise* quotidienne (captures conservées) sont de 3 ouananiches **par autorisation de pêcher**, ce qui inclut l'enfant de moins de 18 ans qui vous accompagne le cas échéant. Toute pêche doit cesser dès que vous et/ou l'enfant qui vous accompagne avez capturé 3 ouananiches, peu importe que vous les conserviez toutes ou non.

FAIBLES MONTAISONS – Advenant de trop faibles montaisons en rivière, le nombre total de captures autorisé et la limite de prise seront réduits en cours de saison, quitte à obliger la remise à l'eau de toutes les captures au besoin, sans préavis ni remboursement.

AUTRES ESPÈCES – Les espèces autres que la ouananiche peuvent être conservées.

ENCADREMENT – Vous serez encadrés par nos assistants à la protection de la faune qui oeuvrent déjà sur la rivière pour la protéger. Leur tâche principale consiste à patrouiller la rivière pour prévenir le braconnage, et non à vous guider ou vous accompagner du matin au soir. Par contre, ils vous accueilleront avec plaisir sur «leur» rivière et vous y dirigeront; ils vous conseilleront et vous accommoderont du mieux qu'ils le peuvent; ils veilleront à votre sécurité et recueilleront vos impressions et commentaires. Bref, ils fraterniseront avec vous et feront tout en leur possible pour que votre journée de pêche se déroule dans les meilleures conditions.

ACCUEIL – Dans le stationnement de *l'Hôtel du Jardin* de Saint-Félicien à 6 h. Pour vous rendre sur place : prendre la route régionale 169 jusqu'au centre-ville de Saint-Félicien, puis le boulevard du Jardin.

À VOTRE ARRIVÉE – Notre employé vérifiera votre identité et celle de votre partenaire; il vous remettra vos *autorisations de pêcher* et son numéro de cellulaire; s'il y a lieu, il procédera au tirage au sort des deux fosses principales qui seront pêchées en avant-midi et en après-midi (*Chute à Michel* et *Grande chute à l'Ours*); il vous dirigera vers votre fosse ou vous y accompagnera au besoin.

MÉDICAMENTS – Si vous portez sur vous des médicaments importants (nitroglycérine ou inhalateurs pour l'asthme par exemple), veuillez en informer notre employé et votre partenaire à votre arrivée sur les lieux.

HORAIRE DE PÊCHE ET CHANGEMENT DE FOSSE – Vous pêcherez une première fosse en avant-midi jusqu'à 13 h, puis une seconde fosse en après-midi jusqu'à 21 h. Le changement de fosse s'effectuera entre 13 h et 14 h.

DÎNER – Avant de poursuivre votre pêche en après-midi, peut-être souhaiterez-vous dîner dans un restaurant de Saint-Félicien. Au préalable, prenez entente avec notre employé pour votre retour sur la rivière.

PÊCHE À GUÉ OU EN EMBARCATION – La pêche se pratique à gué. La Chute à Michel côté passe migratoire se pêche à pieds secs ou avec des cuissardes ou des «waders» selon le niveau de l'eau, la Grande chute à l'Ours côté camping à pieds secs et les autres fosses avec des cuissardes ou des «waders».
ÉQUIPEMENT FOURNI SUR PLACE – Toilettes mobiles à la Chute à Michel et toilettes publiques au *Camping Chute à l'Ours*.

QUOI APPORTER – *Permis de pêche sportive* du Québec, veste de flottaison, équipement de pêche, puise, «waders» ou cuissardes, habit de pluie, havresac, lunch, sacs à déchets, papier toilette, cellulaire, appareil photo et glacière pour vos prises.

SÉCURITÉ ET COMMUNICATIONS – Pour votre sécurité et pour communiquer avec notre employé au besoin, apportez votre veste de flottaison et votre cellulaire.

MOUCHES ET SOIES – Les mouches montées sur des hameçons #1, 2, 4 et 6 à longue hampe (3X à 6X) font habituellement l'affaire : streamers en poils ou en plumes, wooly buggers, muddler minnows, mudlapins et «bombers» à saumon. En désespoir de cause, de petites mouches à saumon noires peuvent faire la différence. Il est conseillé d'apporter, en plus d'une soie flottante, une soie flottante à bout calant ou une soie calante et/ou des avançons calants.

ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS DE PÊCHE ET DES PRISES – L'enregistrement de vos résultats de pêche et de vos prises auprès de notre employé est obligatoire. Cet enregistrement s'effectuera à la Chute à Michel à 21 h ou avant votre départ en cours de journée (ci-après).

DÉPART EN COURS DE JOURNÉE – Vous devez obligatoirement nous remettre vos autorisations de pêcher avant votre départ, peu importe que vous ayez capturé ou non des poissons. Contactez notre employé sur son cellulaire; celui-ci vous rejoindra sur place ou à la Chute à Michel.

DÉCHETS – Rapportez tous vos déchets svp.

OÙ LOGER – À Saint-Félicien : Auberge des Berges 418 679-3346; Auberge 4 Saisons 418 679-0694; Hôtel Bellevue 418 679-0261; Hôtel de la Boréalie 418 613-3332; Hôtel du Jardin 418 679-8422; Motel Moreau 418 679-2552. À Normandin : Camping de la Chute à l'Ours (chalets locatifs) 418 274-3411. **Réserver tôt!**

OÙ CAMPER – À Saint-Félicien : Camping de Saint-Félicien 418 679-1719. À Normandin : Camping de la Chute à l'Ours 418 274-3411. **Réservez tôt!**

Chute à Michel

Grande chute à l'Ours

Petite chute à l'Ours